

# Les Objectifs du Millénaire pour le Développement

## 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Le huitième et dernier des Objectifs du Millénaire a pour ambition de mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Il s'agit d'un métaobjectif, en ce sens qu'il concerne les moyens à mettre en oeuvre par les pays développés pour permettre aux pays en développement de mener à bien les sept autres objectifs. Il appelle à des réformes du système commercial et financier mondial, et à l'accroissement des flux pécuniaires Nord-Sud, notamment par l'accroissement de l'aide publique au développement (APD) et par l'allègement de la dette.

En 2002, une soixantaine de chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que des responsables du Fonds Monétaire International, de la Banque mondiale et de l'Organisation Mondiale du Commerce, mais également des institutions spécialisées des Nations Unies, notamment la CNUCED, adoptaient une déclaration appelée Consensus de Monterrey. C'est, en effet, dans cette ville mexicaine, capitale de l'Etat du Nuevo León, que s'était tenue, du 18 au 22 mars de la même année, la Conférence sur le financement du développement.

Il est affirmé dans ce consensus que les dirigeants des pays industrialisés approuvent *"point par point les éléments clés des promesses faites par les pays riches lors de la Déclaration du Millénaire, rassemblées sous le huitième Objectif du Millénaire pour le Développement"*. Constatant cependant que les ressources mobilisées jusqu'alors pour la réalisation des objectifs, et tout particulièrement pour réduire de moitié la pauvreté, ne suffiront pas, les signataires appellent à un "nouveau partenariat" entre les pays développés et les pays en développement et font du système des Nations Unies le pilier de l'action.

"Nouveau partenariat", ou bien vieilles recettes ? Un peu de l'un, beaucoup de l'autre !

En effet, de quoi est-il question ? Il s'agit pour l'essentiel, dans le cadre du huitième objectif, *primo* d'inviter les pays membres de l'OCDE à consacrer à une date non définie au moins 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement (dont 0,15 à 0,20 % en faveur des pays les moins avancés); *secundo* d'envisager des mesures d'atténuation de la dette des pays



Les tours Petronas, en Malaisie, 88 étages, 452 mètres, ont nécessité 36 910 tonnes d'acier, pour un coût total de 1,6 milliard de dollars. Elles contiennent les bureaux du géant pétrolier malaisien Petronas, auquel elles appartiennent. Et plus d'un million de m<sup>2</sup> de boutiques et lieux de divertissement. Elles sont un symbole du modèle de développement inégalitaire actuel (la Malaisie n'est que 61<sup>e</sup> sur 177 pays classés selon l'Indice de Développement Humain).

du Sud; *tertio* de renforcer la cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux. Il faut y ajouter une pincée de travail décent pour les jeunes, une once de mise à disposition des médicaments essentiels par l'industrie pharmaceutique, et un brin d'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, le tout décliné en sept cibles et dix-sept indicateurs. On serait tenté d'ajouter à la liste l'indispensable raton-laveur !

### L'Aide Publique au Développement

Prenons le premier point : l'aide publique au développement. Il faut rappeler que dès 1970 l'Assemblée générale des Nations Unies [Résolution 2626 (XXV) du 24 octobre] avait fixé comme objectif aux pays membres de l'OCDE d'allouer 0,7 % de leur PNB à l'aide publique au développement.

Trente-deux ans avant Monterrey ! Pendant vingt ans, l'APD a tourné autour de 0,35 % du PNB des pays donateurs, avant de baisser tout au long des années 90, pour ne plus atteindre que 0,22 % en 2001.

En 2002 et 2003, l'APD s'est élevée péniblement à 0,23 % et 0,25 %. Cinq pays seulement ont atteint la cible fixée par l'ONU en 1970, à savoir 0,7 % du PNB national : la Norvège, le Luxembourg, le Danemark, la Suède et les Pays-Bas, six autres ayant annoncé leur intention d'en faire autant d'ici 2015 (dont la Belgique qui a fixé la date-limite à 2010, voir tableau en page 8).

L'essentiel de l'accroissement de l'APD a consisté en des annulations ou allègements de dettes, et en aide humanitaire et de reconstruction. Pour le développement durable, mené en concertation avec les populations locales en vue de résultats à long terme, la progression est négligeable.

En effet, quoiqu'essentielles les aides d'urgence et de réhabilitation n'ont aucune prétention à contribuer au développement à long terme.

Quant aux annulations de dettes, elles sont pour la plupart accordées à des pays qui avaient déjà cessé tout remboursement, faute de moyens, et ne constituent pas vraiment une source nouvelle de financement pour la création ou la réhabilitation des services sociaux de base et les efforts de réduction de la pauvreté. Les créances annulées sont bien souvent des vieilles créances douteuses.

C'est ainsi qu'en 2003, la Belgique annonçait une APD 2003 en hausse à 0,60 % du PNB contre 0,43 % en 2002. Cette augmentation est en fait une diminution réelle de l'aide si l'on en défalque l'allègement exceptionnel de dettes envers la République Démocratique du Congo qui a été accordé cette année-là, à savoir 665.811.527 € sur une APD totale de 1.591.269.546 € (soit quelque 42 % de l'APD belge 2003 !).

Côté positif - il y en a - la proportion de l'aide liée (à savoir l'aide soumise à la condition que les pays bénéficiaires fassent appel aux produits et services exclusifs des pays donateurs) a diminué, pour passer de 32 % en 1990 à 8 % en 2003. Sur la liste OCDE des donateurs, la Belgique occupe une enviable troisième place en ce qui concerne les efforts consentis en ce domaine : l'aide belge est à plus de 90 % déliée.



Symbole encore du modèle inégalitaire de développement actuel : au pays des tours Petronas, une petite fille trie les ordures pour gagner de quoi subsister !

## Objectif 8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

### Cible 12

Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.

### Cible 13

S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.

### Cible 14

Répondre aux besoins particuliers des Etats enclavés et des petits Etats insulaires en développement.

### Cible 15

Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.

### Cible 16

En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes.

### Cible 17

En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.

### Cible 18

En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

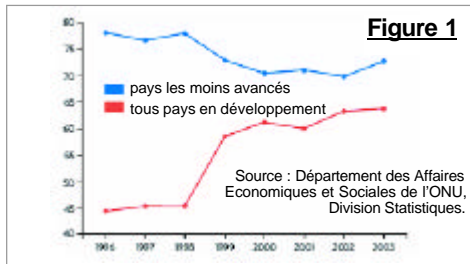
## Les réformes du système commercial et financier mondial

En ce qui concerne la cible 12, extrêmement ambitieuse, dont le propos est de "poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire", elle se traduit concrètement par une seule porte d'entrée, à savoir l'accès aux marchés des pays développés des produits du Sud.

Hormis le côté réducteur du biais utilisé, nous restons là dans le cadre du leitmotiv dominant de la pensée économique occidentale : le libre renard dans le libre poulailler, ou quand le pot de fer est libre de casser le pot de terre.

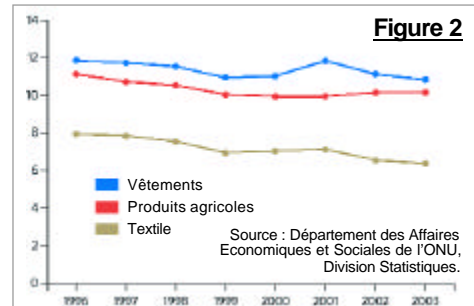
**D'une part**, en voyant les chiffres, force est de constater que les choses n'ont guère changé entre 1996 et 2005, concernant à la fois la proportion des importations des produits des pays en développement admis sur les marchés du Nord libre de droits, à l'exception des armes et du pétrole (figure 1), et les taux moyens des droits appliqués aux produits agricoles, textiles et vêtements en provenance des pays du Sud (figure 2). Pour la figure 1, l'on peut constater que s'il y a progression en ce qui concer-

ne l'ensemble des pays en développement (l'on passe de 45 % à 64 % entre 1996 et 2003), il n'en va pas de même pour les pays les moins avancés (de 77 % à 72 %). Ces tendances différentes s'expliquent de deux façons.



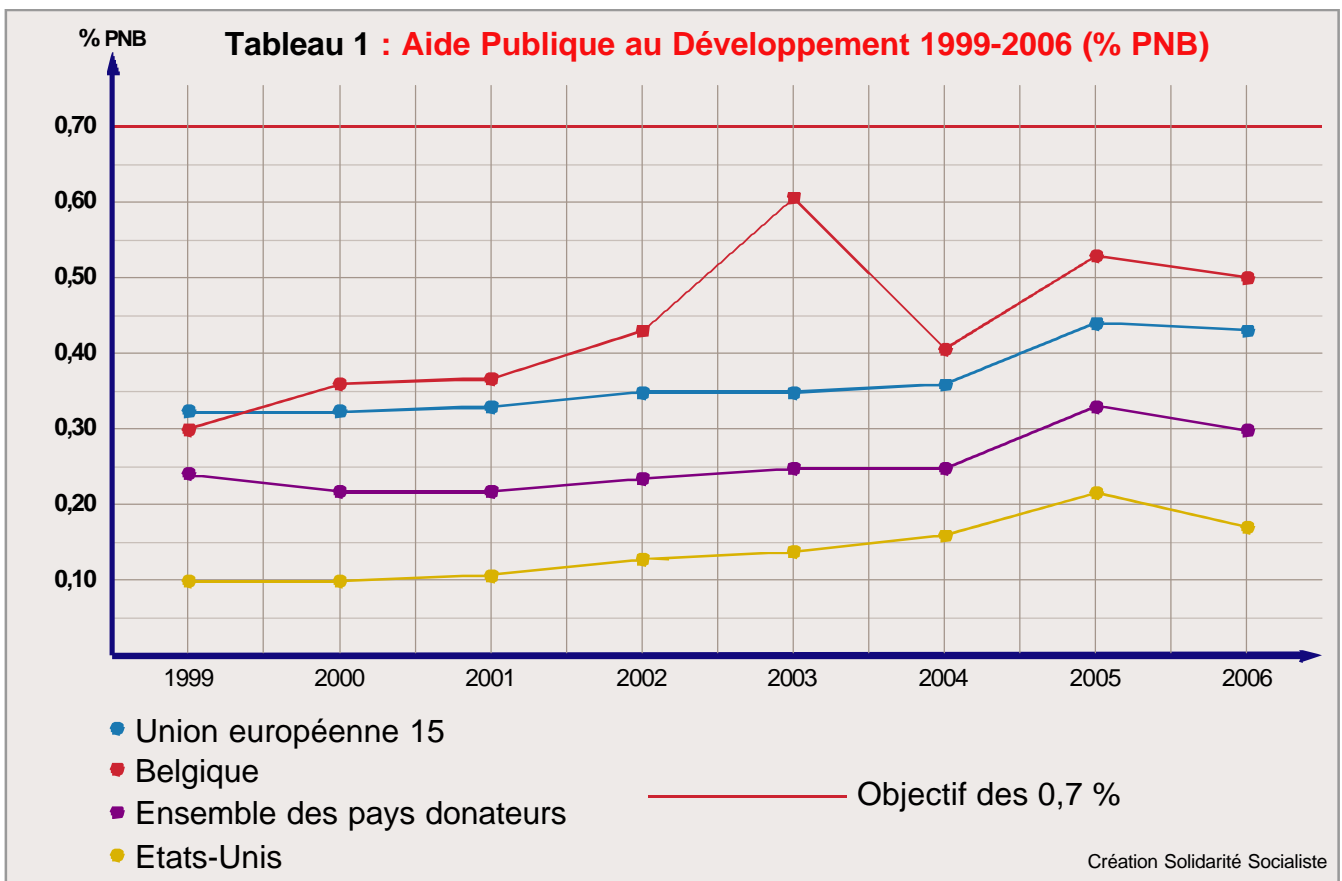
*Primo*, les stratégies utilisées par les pays développés pour se protéger des produits exportés par les pays en développement, et qui pourraient faire concurrence à leur propre production, sont toujours d'actualité, malgré les réductions de tarifs mises en place suite aux engagements pris lors de la conclusion de l'Uruguay Round, mais qui ne portent pas sur les produits d'exportation les plus intéressants pour les pays en développement, et surtout pour les pays les moins avancés. *Secundo*, le volume des exportations de quelques grands pays en développement continuant à croître, la part des exportations admises hors taxes décroît ou, au mieux, reste constante. Un changement positif réel de cet indicateur nécessite une modification radicale dans la structure de protection des pays industrialisés, et/ou un changement fondamental dans la composition des exportations des pays du Sud, pour y inclure une plus grande proportion

de produits qui ne sont pas soumis à des protections tarifaires sur les marchés du Nord. Sans aucun doute, le premier terme de la proposition semble moins difficilement faisable, le deuxième terme devant être réalisé dans un contexte commercial incontestablement dominé encore par les pays du Nord qui y dictent leurs règles au détriment des économies du Sud qui n'ont guère, pour la plupart, de marges de manoeuvre !



De fait, les tarifs des pays développés restent élevés sur les biens qui sont stratégiquement importants pour les pays du Sud, comme le textile ou les produits agricoles. Ces tarifs n'ont diminué que marginalement durant la période 1996-2003, comme la figure 2 le montre bien.

**D'autre part**, la contrepartie à l'abaissement des procédures tarifaires au Nord est la libre entrée des loups du Nord dans les poulaillers du Sud, exigée par les politiques d'ajustement structurel imposées par le FMI, en échange d'un rééchelonnement de la dette des pays en développement. La dette, troisième point important de cet



Objectif 8. Mais nous y reviendrons, étant donné la complexité de la problématique, dans une prochaine livraison de l'Alter Egaux.


Pour terminer, et pour changer des chiffres qui ont émaillé ce théma-zoom, une petite réflexion sur le changement de paradigme que nécessitent les nouvelles exigences sociales, économiques et environnementales de notre temps, si l'on désire réellement un nouveau partenariat pour le développement. "L'investissement éthique et durable a depuis longtemps fait la preuve de son intérêt. (...) Pourtant, on n'observe pas encore de transfert massif vers des investissements à haute valeur sociétale ajoutée. (...) Pourquoi un produit comportant autant d'a-


vantages n'attire-t-il pas plus les banquiers et les gestionnaires d'avoirs ? Une des réponses (...) est le 'brainwashing'. Les professionnels de la finance ont été formés dans la croyance (...) que le rendement financier était le but à atteindre. Comment une société peut-elle aboutir à ce qu'une science abstraite comme l'économie se pose en vérité révélée ?" (Sophie Spillemaeckers, anthropologue, in *Getup !*, octobre 2007, n°2, p. 6). Cette déification possible de l'abstraction économique déjà invalidée par Mill dans son essai "Sur la définition de l'Economie politique" (1844) : "L'Economie politique (...) raisonne sur la base de prémisses supposées - qui pourraient être totalement non fondées dans les faits, et dont personne n'affirme qu'elle soient universellement en accord avec eux".


Création Solidarité Socialiste


**Tableau 2 : L'Aide Publique belge au Développement (2002-2006)**


La Belgique s'est engagée à consacrer au moins 0,7 % de son PNB à l'Aide Publique au Développement d'ici 2010. En 2006, en consacrant 0,5 % de son PNB à l'aide, la Belgique est à la 8<sup>e</sup> place des pays donateurs, en ce qui concerne la contribution par habitant, et à la 14<sup>e</sup> place en ce qui concerne la contribution de manière absolue. Dans ce tableau, on peut observer que le pic de 0,6 % atteint en 2003 a été possible grâce à une annulation exceptionnelle de dettes pour un montant de plus de 650 millions d'euros. Sans ce poste, l'aide au développement de la Belgique n'aurait atteint que 0,35 % du PNB. Bien que parfaitement légale selon les critères de l'OCDE, cette attribution au titre de l'aide d'une annulation de créances montre qu'il faut attentivement lire les chiffres officiels pour discerner la composition et les tendances de l'évolution de l'aide publique au développement belge, sans préjuger de l'avenir.


 Aide publique belge consacrée directement à l'éducation et l'enseignement, ainsi qu'à la santé (y compris la santé reproductive) dans les pays du Sud.


 **% de l'aide totale** Aide publique hors Direction Générale de la Coopération au Développement (DGCD) : prévention de conflits, contributions du SPF Finances, régions et communautés. Elle comprend le secteur conséquent des annulations de dettes.

 **% de l'aide totale** Autres canaux DGCD, notamment le Fonds belge de survie, l'aide humanitaire et de reconstruction, BIOS.a.-Société belge d'investissement, ...

 **% de l'aide totale** Coopération multilatérale : contributions de la Belgique aux agences des Nations Unies, aux institutions financières internationales (FMI, Banque mondiale, banques régionales de développement), à l'Union européenne, ...

 **% de l'aide totale** Coopération bilatérale indirecte : coopération via les organisations non gouvernementales (ONG), notamment Solidarité Socialiste (soutien à des programmes Sud et à des actions d'éducation au développement en Belgique).

 **% de l'aide totale** Coopération bilatérale indirecte : coopération non gouvernementale via d'autres canaux que les ONG, p.ex. via le conseil interuniversitaire flamand ou les institutions scientifiques.

 **% de l'aide totale** Coopération bilatérale directe : coopération gouvernementale via la DGCD, relation directe d'Etat à Etat, et principalement la coopération technique et les bourses.

